

Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte SCoT des Pays d'Oise et d'Halatte

Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- ✓ d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- ✓ d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent

l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État ;
- ✓ de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune ;
- ✓ de procéder à un diagnostic sécurité routière ;
- ✓ d'informer la population ;
- ✓ de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque ;
- ✓ de programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.

L'ensemble des informations issues du site Géorisques du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire concernant le périmètre d'étude de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) est consultable à l'adresse suivante : [lien vers Géorisques](#).

Les Risques Naturels

Différentes études ont été réalisées concernant les risques naturels dans le département de l'Oise, celles-ci sont accessibles sur le [site de la Préfecture de l'Oise](#).

Les cartographies concernant les risques naturels sont consultables dans l'atlas des risques naturels majeurs disponible sur Internet à l'adresse suivante : [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#) et pour ce qui a trait au retrait-gonflement des argiles, ainsi qu'à la présence de cavités, à l'adresse suivante : [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise - inventaire des cavités et mouvements de terrain associés](#).

Plans de Prévention des Risques Naturels

Le périmètre d'étude de la CCPOH est concerné par deux Plans de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRI) :

- le PPRI de l'Oise, section Brenouille – Boran-sur-Oise, approuvé le 14 décembre 2000 par les communes de Beaurepaire, Brenouille, les Ageux, Monceaux, Rieux et Verneuil-en-Halatte. La révision du document a été prescrite le 04 décembre 2014 : [lien vers le PPRI de l'Oise, section Brenouille – Boran-sur-Oise sur le site de la Préfecture de l'Oise](#) ;
- le PPRI de l'Oise, section Compiègne – Pont-Sainte-Maxence, approuvé le 29 novembre 1996 par les communes de Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence et Rhuis : [lien vers le PPRI de l'Oise, section Compiègne – Pont-Sainte-Maxence sur le site de la Préfecture de l'Oise](#).

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du site Géorisques :

| Communes | Type de catastrophes naturelles | Arrêté du | Parution au JO |
|------------------------------|--|--|--|
| Angicourt | Inondations et coulées de boue | 02/10/1985 | 18/10/1985 |
| Beaurepaire | Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue | 11/01/1994 06/02/1995 | 15/01/1994 08/02/1995 |
| Brenouille | Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue | 16/07/1984 02/10/1985 11/01/1994 06/02/1995 27/04/2001 | 10/08/1984 18/10/1985 15/01/1994 08/02/1995 28/04/2001 |
| Monceaux | Inondations et coulées de boue | 19/06/2003 | 27/06/2003 |
| Pontpoint | Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue | 24/12/1992 11/01/1994 06/02/1995 13/03/2002 24/02/2003 04/02/2005 14/08/2009 16/10/2009 07/09/2010 25/11/2013 07/08/2014 15/06/2016 | 16/01/1993 15/01/1994 08/02/1995 28/03/2002 09/03/2003 20/02/2005 20/08/2009 21/10/2009 10/09/2010 27/11/2013 10/08/2014 16/06/2016 |
| Pont-Sainte-Maxence | Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations par remontées de nappe phréatique Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue | 11/01/1994 06/02/1995 27/04/2001 29/08/2001 24/02/2003 10/01/2013 | 15/01/1994 08/02/1995 28/04/2001 26/09/2001 09/03/2003 13/01/2013 |
| Rhuis | Inondations et coulées de boue | 06/02/1995 | 08/02/1995 |
| Rieux | Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations par remontées de nappe phréatique Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue | 02/10/1985 11/01/1994 06/02/1995 27/04/2001 29/10/2002 24/02/2003 14/08/2009 09/07/2018 | 18/10/1985 15/01/1994 08/02/1995 28/04/2001 10/11/2002 09/03/2003 20/08/2009 27/07/2018 |
| Roberval | Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue Inondations et coulées de boue | 02/10/1985 06/07/2001 14/08/2009 | 18/10/1985 18/07/2001 20/08/2009 |
| Sacy-le-Grand | Inondations et coulées de boue Inondations par remontées de nappe phréatique | 05/12/1989 29/08/2001 | 13/12/1989 26/09/2001 |
| Sacy-le-Petit | Inondations et coulées de boue | 28/09/1993 | 10/10/1993 |
| Saint-Martin-Longueau | Inondations par remontées de nappe phréatique | 27/12/2001 | 18/01/2002 |
| Verneuil-en-Halatte | Inondations et coulées de boue | 11/01/1994 | 15/01/1994 |

| Communes | Type de catastrophes naturelles | Arrêté du | Parution au JO |
|-------------------------|---|------------|----------------|
| Verneuil-en-Halatte | Inondations et coulées de boue | 06/02/1995 | 08/08/1995 |
| | Inondations et coulées de boue | 29/08/2001 | 26/09/2001 |
| | Inondations par remontées de nappe phréatique | 29/08/2001 | 26/09/2001 |
| Villeneuve-sur-Verberie | Inondations et coulées de boue | 02/10/1985 | 18/10/1985 |
| | Inondations et coulées de boue | 24/08/1988 | 14/09/1988 |
| | Inondations et coulées de boue | 06/07/2001 | 18/07/2001 |

Exception faite de l'arrêté de catastrophe naturelle pour inondations, coulées de boue et mouvements de terrain du 29 décembre 1999 (*tempête de décembre 1999*), les communes de Bazicourt, Cinqueux et les Ageux ne sont concernées par aucun arrêté de catastrophe naturelle.

Inondation

Les informations relatives aux inondations sont consultables sur le site Internet du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) : [lien vers le site du MTES - prévention des risques](#) et sur le site de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) d'Île-de-France : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#).

Directive Inondations :

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « Directive Inondations ».

Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) :

Sur notre territoire, l'État a repris les objectifs de cette directive dans la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (LENE) du 12 juillet 2010 (*dite « loi Grenelle II »*) et a choisi d'encadrer la mise en œuvre de cette directive par une Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI), fondée sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de proportionnalité. Elle a été arrêtée le 07 octobre 2014 par les Ministres de l'Écologie, de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Logement.

La stratégie nationale fixe trois grands objectifs :

- augmenter la sécurité des populations ;
- réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRI) :

Première étape de la Directive Inondation, cette évaluation donne une photographie homogène de chaque bassin hydrographiques afin d'identifier les enjeux de différentes natures (*personnes, biens, activités, etc*) en zone potentiellement inondable. La première édition s'est achevée en décembre 2011 et sera révisée d'ici décembre 2018.

Elle renseigne sur les inondations du passé et sur le risque actuel :

- l'impact des inondations historiques au travers de quelques événements représentatifs ;
- l'exposition actuelle des enjeux aux événements majeurs : pour ce faire, les enjeux (*population, emplois, bâti, etc*) présents dans une enveloppe approchée des événements extrêmes sont comptabilisés et représentés sur des cartes.

L'intégralité des communes de la CCPOH fait partie du bassin Seine-Normandie dont l'EPRI a été arrêté le 20 décembre 2011 par le Préfet d'Île-de-France, coordinateur de bassin.

Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) :

Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) est au cœur de la mise en œuvre de la Directive Inondation. Cet outil stratégique définit à l'échelle de chaque grand bassin (*district hydrographique*) les priorités en matière de gestion du risque d'inondation. Dans le cadre de la Directive Inondations et en déclinaison de la SNGRI, un PGRI a été élaboré sur chaque district sous l'autorité du préfet coordinateur de bassin en lien avec les parties prenantes.

Ce plan traite de l'ensemble des aspects de la gestion des inondations :

- la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- la surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation ;
- l'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque.

Il vise ainsi à intégrer la prise en compte et la gestion du risque d'inondation dans toutes les politiques du territoire.

Les 13 PGRI français ont été approuvés et publiés au journal officiel n° 0296 du 22 décembre 2015 entrés en vigueur au lendemain de leur publication seront mis à jour tous les 6 ans dans un cycle d'amélioration continue voulu par la « Directive Inondations ».

Le PGRI 2016-2021 du bassin Seine-Normandie a été approuvé le 07 décembre 2015 : [arrêté du 07 décembre 2015 portant approbation du PGRI Seine-Normandie](#).

Les quatre grands objectifs à atteindre sur le bassin pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culture et l'économie, sont :

- réduire la vulnérabilité des territoires ;
- agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque.

Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) :

Un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) est un territoire qui concentre de forts enjeux et qui est exposé à un aléa provoquant des inondations (*submersion marine, débordement fluvial, ruissellement, remontée de nappe*). Dans ce territoire, les enjeux potentiellement exposés aux inondations les plus importants sont essentiellement des enjeux humains et économiques : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#) et [lien vers le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire – TRI](#).

L'arrêté du 06 novembre 2012, établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale et l'arrêté du 27 novembre 2012, fixant la liste des Territoires à Risque Important d'Inondation du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands sont disponibles sur le [site de la Préfecture de l'Oise](#).

Les communes de Brenouille, les Ageux, Pont-Sainte-Maxence, Rieux et Verneuil-en-Halatte sont concernées par le TRI de Creil (arrêté préfectoral du 26 mars 2015).

Il existe une note de cadrage (*mai 2018*) concernant « la vulnérabilité des territoires aux inondations », établie à l'échelle du bassin Seine-Normandie : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#).

Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) :

Les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) sont élaborées sur les TRI. Elles s'inscrivent dans le cadre fixé par la SNGRI présentés le 10 juillet 2014 et les PGRI élaborés à l'échelle des grands bassins hydrographiques : [lien vers le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#). L'arrêté fixant la liste des stratégies locales à élaborer pour les TRI du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands a été signé le 08 décembre 2014.

Les stratégies locales doivent comporter :

- la synthèse de l'EPRI dans son périmètre ;
- les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le TRI inclus dans son périmètre ;
- les objectifs fixés par le PGRI pour les TRI inclus dans son périmètre.

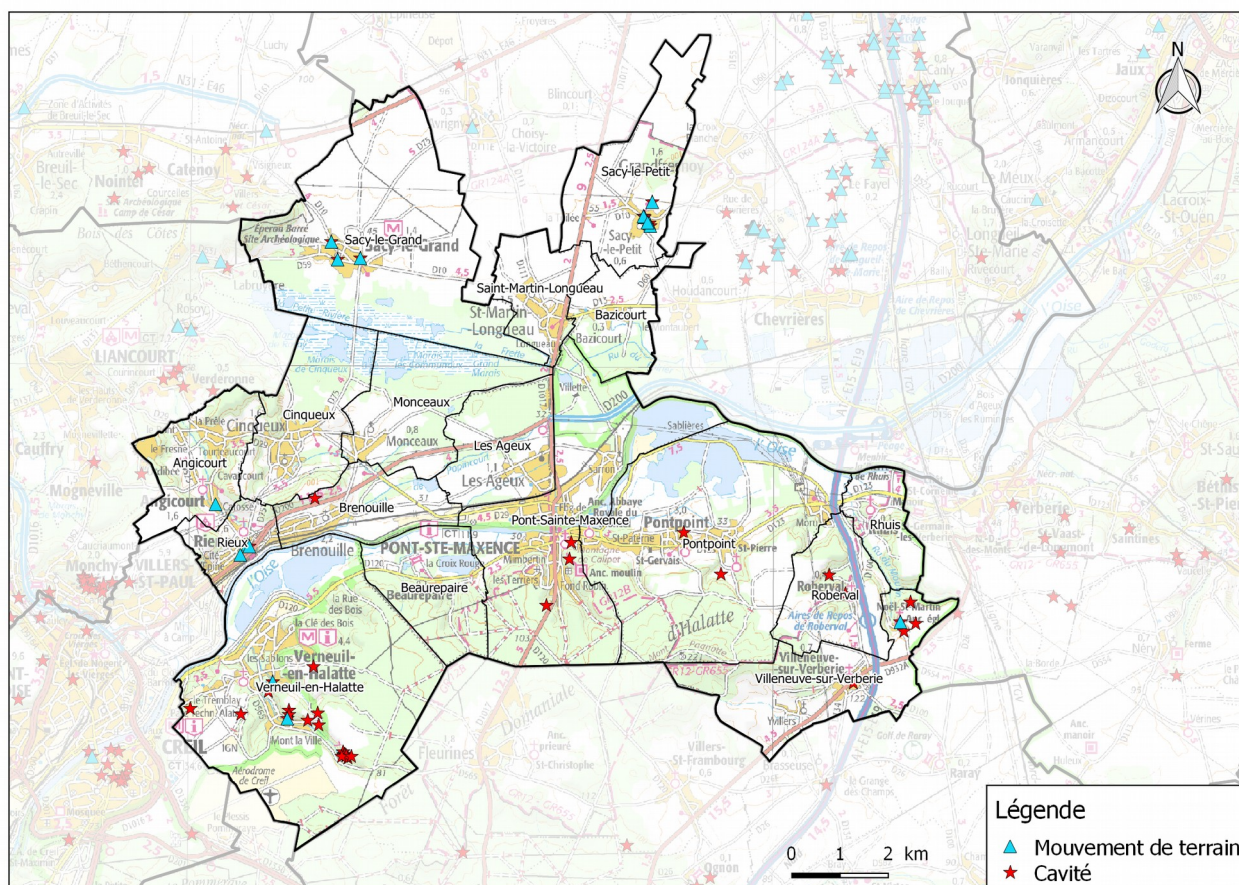
Cavités souterraines et mouvement de terrain

Le Bureau de Recherche Géologiques et Miniers (BRGM) a réalisé en octobre 2011 un inventaire des [cavités souterraines](#) du département de l'Oise.

| Communes | Nombre de cavités | Liens | Nombre de mouvements de terrain | Liens |
|----------------------------|--------------------------|---|--|--|
| Angicourt | / | / | 1 | 53000049 |
| Cinqueux | 1 | PIC0000449CS | / | / |
| Pontpoint | 2 | PICA0016023 PICA0016022 | 4 | 11900294 11900295 11900296 11900297 |
| Pont-Sainte-Maxence | 3 | PICA0016024 PICA0016976 PICA0016025 | 1 | 11900487 |
| Rhuis | / | / | 1 | 11900511 |
| Rieux | 1 | PICA0016054 | 3 | 53001076 52003295 52003296 |
| Roberval | 2 | PICA0016056 PICA0016057 | / | / |
| Sacy-le-Grand | 3 | PICA0016083 PICA0016084 PICA0016081 | 3 | 52003308 52003306 52003307 |

| Communes | Nombre de cavités | Liens | Nombre de mouvements de terrain | Liens |
|-------------------------|-------------------|--|---------------------------------|--|
| Sacy-le-Petit | 4 | PICA0016089 PICA0016088 PICA0016091 PICA0016092 | 6 | 53001097 53001098 53001099 53001100 53001101 53001102 |
| Verneuil-en-Halatte | 22 | PICA0016494 PIC0000345CS PICA0016496 PIC0000323CS PICA0017004 PICA0017005 PICA0016995 PIC0000322CS PICA0016500 PIC0000344CS PICA0016493 PICA0016994 PICA0016495 PICA0017006 PIC0000324CS PICA0017003 PIC0000334CS PICA0016499 PICA0016498 PICA0016993 | 2 | 11900053 11900054 |
| Villeneuve-sur-Verberie | 5 | PIC0000314CS PICA0016504 PICA0016505 PIC0000315CS PICA0016506 | 1 | 11900057 |

Les communes de Bazicourt, Beaupaire, Brenouille, Monceaux, les Ageux et Saint-Martin-Longueau ne sont concernées par aucune cavité souterraine ou mouvement de terrain.



Coulées de boue et remontées de nappe

Les coulées de boue :

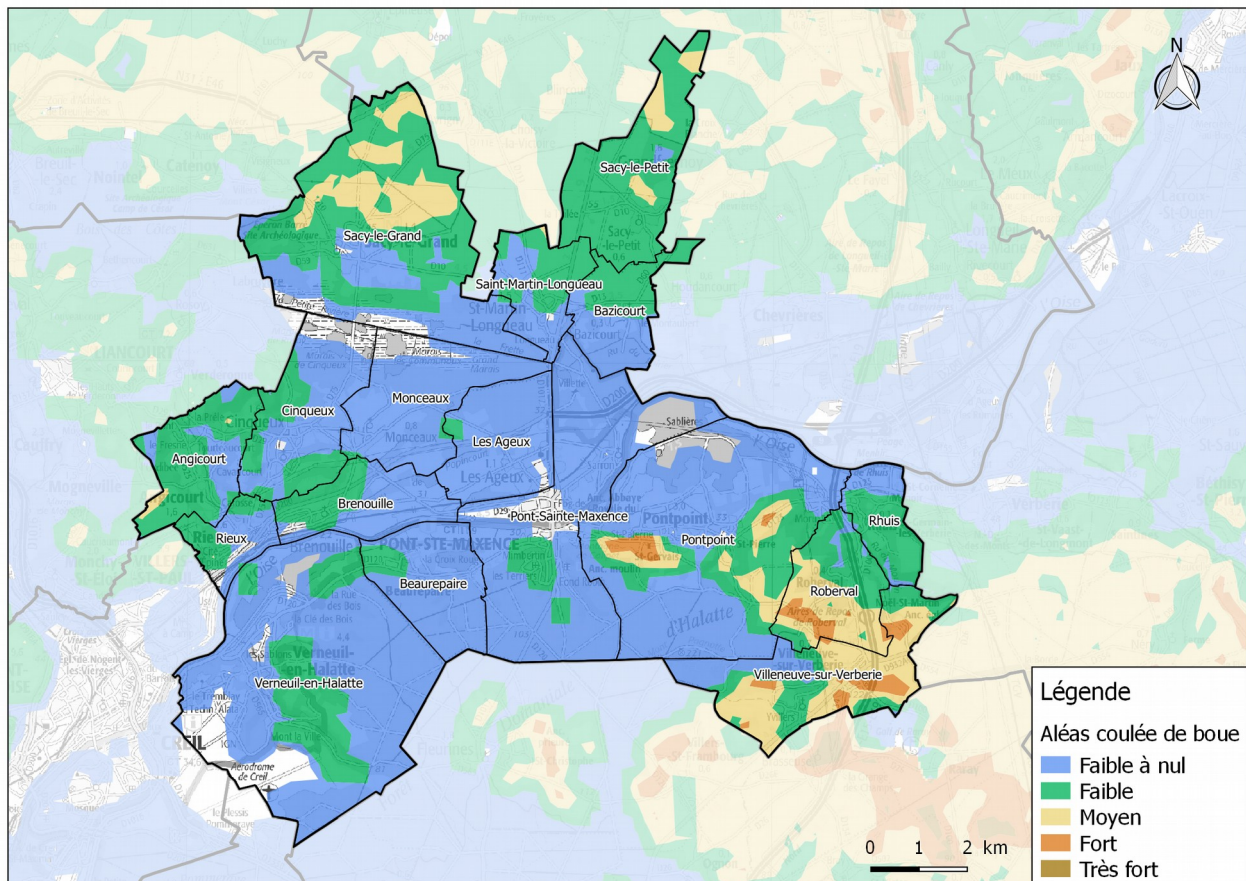
La coulée de boue est un mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse. Elle prend fréquemment naissance dans la partie aval d'un glissement de terrain ou dans les terrains mis à nu par les activités humaines. Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins (*source : Géorisques*).

Plus d'informations sont disponibles sur les sites : [lien vers Géorisques](#), [lien vers site du BRGM](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#).

Les communes de Pontpoint, Roberval et Villeneuve-sur-Verberie sont concernées par des aléas forts à faibles de coulées de boue.

Les communes d'Angicourt, Sacy-le-Grand et Sacy-le-Petit sont concernées par des aléas moyens à faibles.

Les communes de Bazicourt, Beaurepaire, Brenouille, Cinqueux, les Ageux, Monceaux, Pont-Sainte-Maxence, Rhuis, Rieux, Saint-Martin-Longueau et Verneuil-en-Halatte sont concernées par un aléa faible.



Les remontées de nappe :

La coulée de boue est un mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse. Elle prend fréquemment naissance dans la partie aval d'un glissement de terrain ou dans les terrains mis à nu par les activités humaines. Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins (*source : Géorisques*).

Plus d'informations sont disponibles sur les sites : [lien vers Géorisques](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#).

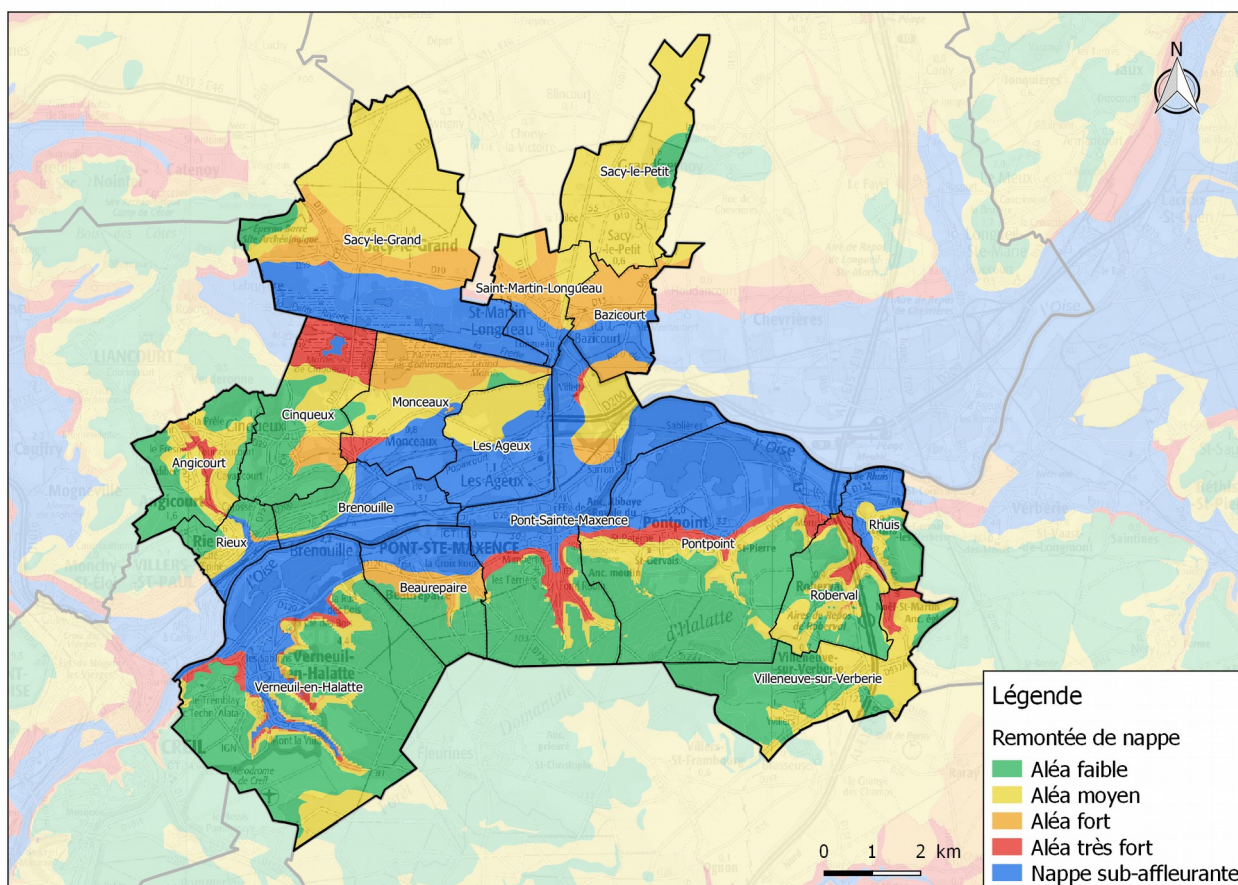
La commune de Verneuil-en-Halatte est concernée par des aléas très forts à faible de remontées de nappe.

Les communes d'Angicourt, Cinqueux, Monceaux, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rieux, Roberval, Sacy-le-Grand et Villeneuve-sur-Verberie sont concernées par des aléas forts à faibles.

La commune de Bazicourt est concernée par des aléas moyens à faibles.

Les communes de Beaurepaire, Brenouille, les Ageux, Rhuis, Sacy-le-Petit et Saint-Martin-Longueau sont concernées par un aléa faible.

Les communes de Bazicourt, Beaurepaire, Brenouille, Cinqueux, les Ageux, Monceaux, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rhuis, Rieux, Sacy-le-Grand, Saint-Martin-Longueau et Verneuil-en-Halatte sont soumises à des effets de nappe sub-affleurante.



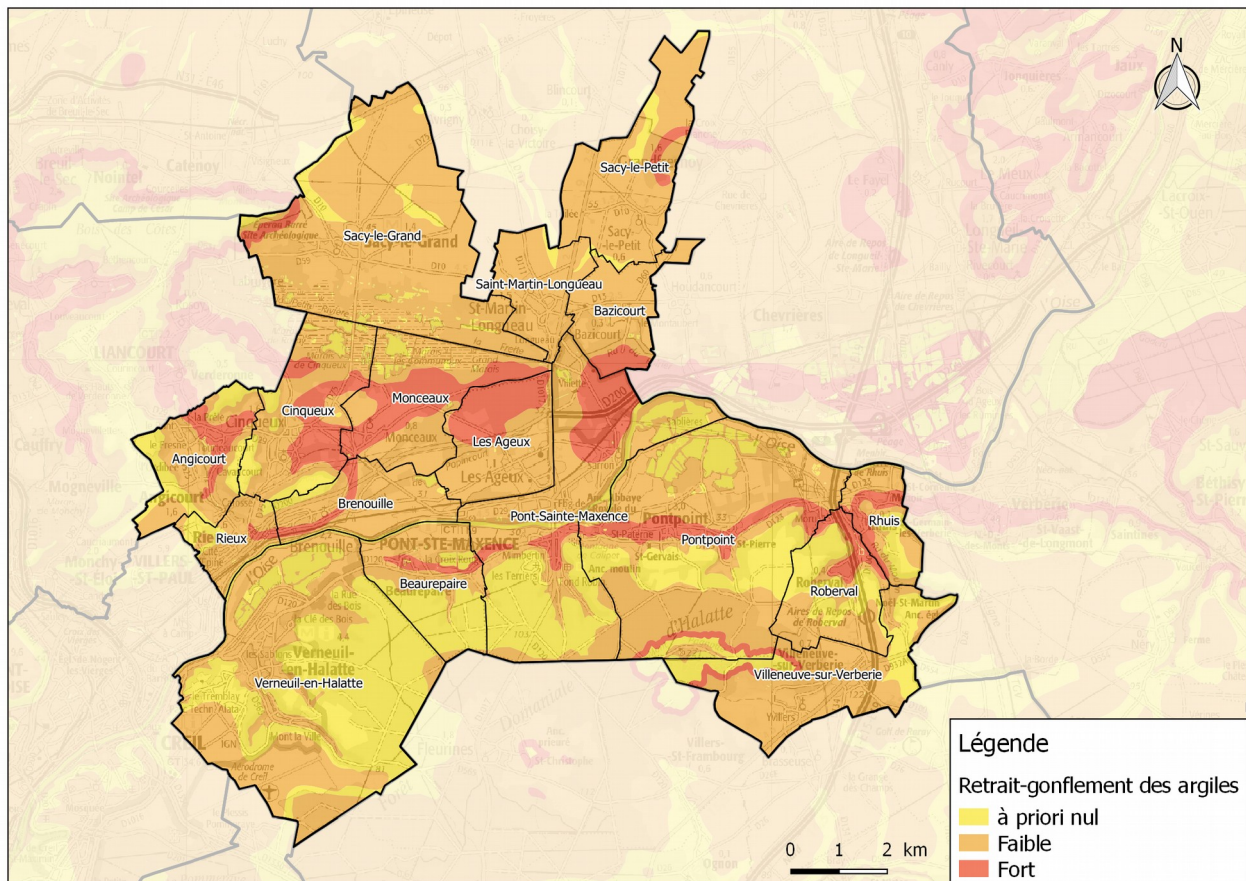
Retrait-gonflement des sols argileux

Le retrait par assèchement des sols argileux lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable produit des déformations de la surface des sols (*tassements différentiels*). Il peut être suivi de phénomènes de gonflement au fur et à mesure du rétablissement des conditions hydrogéologiques initiales ou plus rarement de phénomènes de fluage avec ramollissement (*source : Géorisques*).

Plus d'informations sont disponibles sur le site du BRGM à l'adresse suivante : [lien vers Géorisques - retrait-gonflement des argiles](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#), ainsi que dans le Cahier n°122 « le risque retrait-gonflement des sols argileux » et dans les Feuilles de l'Oise n°252-1 « l'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département de l'Oise » (*documents ci-joint*).

Les communes d'Angicourt, Bazicourt, Beaurepaire, Brenouille, Cinqueux, les Ageux, Monceaux, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rhuix, Rieux, Roberval, Sacy-le-Grand, Sacy-le-Petit et Villeneuve-sur-Verberie sont concernées par des aléas forts à faibles de retrait-gonflement des argiles.

Les communes de Saint-Martin-Longueau et Verneuil-en-Halatte sont concernées par des aléas moyens à faibles.



Les Risques technologiques

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Ces plans concernent les établissements « Seveso à haut risque », dits « Seveso seuil haut » ou « Seveso avec servitude » (Seveso AS). Lorsque les mesures prises par l'exploitant d'un établissement de ce type s'avèrent insuffisantes au regard de la vulnérabilité des populations environnantes, les textes prévoient de délimiter des zones dans lesquelles le règlement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) peut interdire ou limiter la réalisation d'aménagements, d'extensions ou de constructions nouvelles (*source : Géorisques*).

Le périmètre d'étude de la CCPOH est concerné par deux PPRT :

- le PPRT « Huttenes – Albertus » à Pont-Sainte-Maxence, approuvé le 14 octobre 2013 (*communes concernées : Beaurepaire, Brenouille, les Ageux, Pont-Sainte-Maxence*) : [lien vers le PPRT "Huttenes - Albertus" sur le site de la Préfecture de l'Oise](#) ;
- le PPRT « Arkema » à Villers-Saint-Paul, approuvé le 29 octobre 2012 (*communes concernées : Rieux, Verneuil-en-Halatte*) : [lien vers le PPRT "Arkema" sur le site de la Préfecture de l'Oise](#).

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une « installation classée » (source : DREAL).

Les informations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont disponibles sur le [site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#).

| Commune | Nombre d'ICPE | Fiche ICPE |
|-------------------------|---------------|--|
| Bazicourt | 1 | Gouedard SAS |
| Brenouille | 6 | Affinerie de Pont-Sainte-Maxence Ecoplastics Ecovalor Initial Services Textiles Ramery SA Gobitta |
| Pontpoint | 3 | KN Automobiles Samin VKB Environnement |
| Pont-Sainte-Maxence | 7 | Cogelyo Huttenes - Albertus France Paprec Nord PSM Saga Decor Semmap Synthene |
| Rieux | 2 | Messer VSPU |
| Saint-Martin-Longueau | 3 | Camfil Doyen Arnaud Gouedard SAS |
| Verneuil-en-Halatte | 6 | Distribution Sanitaires Chauffage Henkel France Opérations Ineris Legrand SNC Severin Vygon |
| Villeneuve-sur-Verberie | 2 | Ecosita Samin la Butte du Moulin Sita Oise |

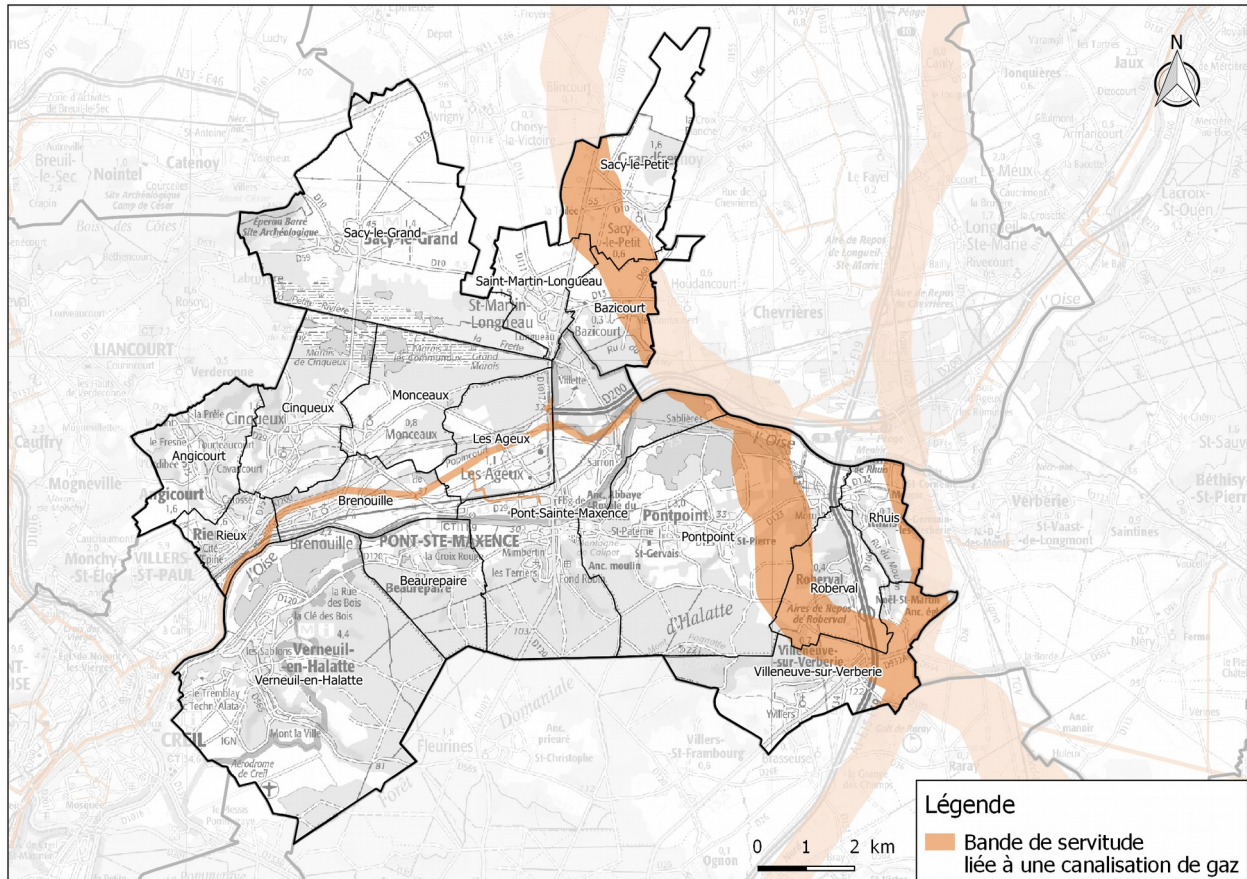
Les communes d'Angicourt, Beaurepaire, Cinqueux, Monceaux, Rhuis, Roberval, Sacy-le-Grand et Sacy-le-Petit ne sont pas identifiées dans la base de données des installations classées du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Historique ICPE et carrières :

À l'exception des communes de Rhuis, Roberval et Sacy-le-Petit, l'ensemble des communes appartenant au périmètre d'étude de la CCPOH est ou était concerné par la présence d'ICPE répertoriées par le Service de l'Environnement, de l'Eau et des Forêts (SEEF) de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise (voir annexe 4 : inventaire des ICPE et carrières), soit un total de 162 sites.

Canalisation de matières dangereuses

Sur le périmètre d'étude de la CCPOH, les communes de Bazicourt, Brenouille, les Ageux, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rhuis, Rieux, Roberval, Sacy-le-Petit, Saint-Martin-Longueau, Verneuil-en-Halatte et Villeneuve-sur-Verberie sont concernées par le passage d'une ou plusieurs canalisations de transport de matières dangereuses (*canalisations de transport et de distribution de gaz*).



Installations industrielles rejetant des polluants

Sur le périmètre d'étude de la CCPOH, les communes de Pont-Sainte-Maxence, Rieux et Villeneuve-sur-Verberie sont concernées par la présence d'installations industrielles rejetant des polluants, soit un total de 9 sites.

| Commune | Nombre d'installations polluantes | Fiche installation |
|-------------------------|-----------------------------------|---|
| Pont-Sainte-Maxence | 6 | APSM Synthene Huttènes - Albertus France Camfil SASU Ecovalor Saga Decor |
| Rieux | 2 | Arkema Chemours France SAS |
| Villeneuve-sur-Verberie | 1 | Sita Oise |

Sites et sols d'activités industrielles

Les communes de Pontpoint, Pont-Saint-Maxence et Rieux sont concernées par la présence de sites pollués ou potentiellement pollués, identifiés par la base de données BASOL : [lien vers Basol](#), soit un total de 6 sites.

À l'exception des communes de Rhuis, Roberval et Sacy-le-Petit, l'ensemble des communes appartenant au périmètre d'étude de la CCPOH est concerné par la présence de sites industriels et d'activités de services, identifiés par la base de données BASIAS : [lien vers Basias](#), soit un total de 167 sites.

| Commune | Nombre de sites BASOL | Nombre de sites BASIAS |
|-------------------------|-----------------------|------------------------|
| Les Ageux | / | 13 |
| Angicourt | / | 5 |
| Bazicourt | / | 1 |
| Beaurepaire | / | 1 |
| Brenouille | / | 14 |
| Cinqueux | / | 1 |
| Monceaux | / | 1 |
| Pontpoint | 1 | 21 |
| Pont-Sainte-Maxence | 4 | 60 |
| Rhuis | / | / |
| Rieux | 1 | 10 |
| Roberval | / | / |
| Sacy-le-Grand | / | 4 |
| Sacy-le-Petit | / | / |
| Saint-Martin-Longueau | / | 11 |
| Verneuil-en-Halatte | / | 19 |
| Villeneuve-sur-Verberie | / | 6 |

(Fiche mise à jour le 06 février 2019 - © DDT de l'Oise)